

# COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2014 À LABOISSIÈRE EN THELLE

## I – Désignation du secrétaire de séance

Madame MéliSSandre RIBIERRE est désignée secrétaire de séance.

## II – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 18 novembre 2014

Le compte-rendu du comité syndical du 18 novembre 2014 ne suscite aucune remarque et **est donc approuvé à l'unanimité**.

## III – Approbation du compte-rendu du Débat d'Orientation Budgétaire du 18 novembre 2014

Le compte-rendu du Débat d'Orientation Budgétaire réalisé le 18 novembre 2014 ne suscite aucune remarque et **est donc approuvé à l'unanimité**.

## IV – Vote du budget primitif 2015 du SMEPS

Madame LEGRAND présente le budget primitif 2015 qui est équilibré à la somme de 1 923 150,00 euros dont 973 150,00 euros en section d'exploitation et 950 000,00 euros en section d'investissement.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2015.***

## V – Prolongation du contrat de DSP de la Vallée d'Esches d'une durée de 1 an

Conformément à l'article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les contrats de Délégation des Services Publics (DSP) ne peuvent dépasser une durée supérieure à 20 ans et ne pourront donc plus être régulièrement exécutés à partir du 3 février 2015 (arrêt du Conseil d'État du 8 avril 2009 – Commune d'Olivet).

C'est pourquoi, le SMEPS a sollicité l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques concernant la prolongation d'un an du contrat de DSP de la Vallée d'Esches conclu avec Veolia le 8 février 1993 pour une durée de 25 ans.

Le Directeur des Finances Publiques a émis un avis favorable ainsi que la commission DSP. La prolongation d'un an du contrat de DSP de la Vallée d'Esches (du 3 février 2015 au 3 février 2016) permettra le regroupement de ce contrat avec celui de la ville de Méru (se terminant le 15 février 2016) au sein d'un nouveau mode de gestion.

Lors du comité, il a été demandé à l'assemblée de délibérer afin de suivre cet avis favorable et d'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat de DSP correspondant.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la prolongation du contrat de DSP de la Vallée d'Esches et autorise le Président à signer l'avenant correspondant.**

#### **VI – Fixation du montant des redevances part collectivité**

Le Président propose de modifier le montant des redevances eau potable pour l'année 2015 (sauf pour la commune de Chavençon qui est en régie), conformément au DOB du 18 novembre 2014 :

	Prix en € / m <sup>3</sup>	Abonnement en €
<b>Amblainville</b>	0,43	8,00
<b>Ivry le Temple</b>	0,43	8,00
<b>Méru</b>	0,43	8,00
<b>SIAEP de Laboissière en Thelle</b>	0,65	5,60
<b>SIAEP de Saint Crépin Ibouvillers</b>	0,65	8,00
<b>SIAEP des Sources du Montcel</b>	0,58	9,50
<b>SIAEP de la Vallée d'Esches</b>	0,43	8,00

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à la majorité (1 voix contre : M. VANHOUTTE) le montant des redevances tel qu'il est affiché ci-dessus.**

#### **VII – Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau (RPQS)**

Fin mai, les délégataires du territoire nous ont remis leur rapport annuel 2013 (que nous vous avons présenté lors du comité du 23 juin). Suite à cela, la collectivité doit présenter son propre rapport (RPQS).

Lors de la séance, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau a été présenté aux élus.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau**

#### **VIII – Renouvellement des demandes de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise**

Des demandes de subvention avaient été réalisées par les communes d'Amblainville et les anciens SIAEP des Sources du Montcel et de Laboissière en Thelle pour les travaux et études suivants :

- renforcement du réseau d'eau potable – phase 2 et 3 pour Amblainville
- renforcement du réseau d'eau potable – études préalables et maîtrise d'œuvre pour Amblainville
- renforcement du réseau hameau de Jouy la Grange / Grande Rue – tranche 1 et 2 pour Beaumont les Nonains
- études de protection du captage de Parfondeval à Laboissière en Thelle

Ces demandes avaient été suivies de dérogation pour commencement des travaux mais aucune subvention n'avait été attribuée. Afin que ces subventions soient attribuées au SMEPS, des demandes de renouvellement de celles-ci, au titre de la programmation 2015, doivent être réalisées.

Il est donc demandé aux membres du comité d'approuver le renouvellement de ces demandes de subvention (à hauteur de 40%) à réaliser auprès du Conseil Général de l'Oise.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, le Président à renouveler ces demandes de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise.***

#### **VIII – Demande de subvention pour les travaux de renouvellement du réseau à Valdampierre**

Des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable (80 ml et 5 reprise de branchements) impasse du Moulin à Valdampierre sont prévus dès le 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Ces travaux sont estimés à 35 000 € dont 40% pourraient être subventionnés par le Conseil Général de l'Oise ou par l'État.

À cet effet il a été demandé lors de la séance aux élus de choisir entre une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise ou de l'État (Dotation des Équipements des Territoires Ruraux).

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État pour ce projet.***

#### **IX – Indemnités du Trésorier**

Monsieur le Président vous propose d'accorder à Monsieur DIEDRICH les indemnités de conseil et de budget pour le deuxième semestre 2014 (228,87 euros brut)

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le versement des indemnités de conseil et de budget à Monsieur DIEDRICH***